

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 avril 2011

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2011-4-8-5

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
OUVERTURE DE FILIERES BILINGUES DANS TROIS COLLEGES PUBLICS**

Résumé : Trois collèges publics sont prévus pour la continuité en classe bilingue paritaire de 6ème en septembre 2011. Conformément à notre délibération et rapport du 25 juin 2010 et afin de leur permettre d'accueillir les élèves concernés dans les meilleures conditions, une subvention exceptionnelle de 1 000 € pourra être accordée à ces établissements afin d'acquérir les ouvrages nécessaires en langue allemande.

Nous avons décidé d'attribuer en 1998 à chaque collège, à l'occasion de la mise en œuvre d'une filière bilingue, une subvention non renouvelable. Son montant, fixé à 1 000 € par établissement, est maintenu dans notre décision du 25 juin 2010. Cette aide permet aux chefs d'établissements de doter les CDI de matériel pédagogique en langue régionale (allemand ou dialecte).

Je vous propose d'en faire bénéficier les trois collèges publics ci-après : Félix Eboué à Fessenheim, Jean Moulin à Rouffach et Jules Verne à Illzach. Cette subvention d'un montant unitaire de 1 000 € pourra être prélevée sur la dotation du programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 65737.

Je rappelle que les collèges publics bilingues bénéficient également à l'occasion de la dotation budgétaire départementale d'un complément «documentation» de 86 € par an.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER